

SÉANCE DU 14 JUIN 2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

L'an deux mille vingt-deux, le quatorze juin à dix heures, le Comité Syndical, s'est réuni à l'Hôtel d'Orléans à Albi, après avoir été convoqué par le Président conformément aux dispositions des articles L.2122-8 et L.2121-10 à L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de convocation :

8 juin 2022

Date d'affichage :

8 juin 2022

Nombre de délégués

en exercice : 57

Délibération n° : 14062022 / 2.1

Nombre de voix délibératives :

43

Membres titulaires présents : 39

Jean-Paul ALRAN, Alain ASTIE (pouvoir de Nicolas LEROUX), Jean-Charles BALARDY, Bernard BARRIER, Jacques BIAU, Alain BOUISSET, Michel BUFFEL, Sylvain CALS, Alain CLERGUE, François COLLADO, Vincent COLOM, Elian COMENT, Alex DE NARDI, Jean-Luc ESPITALIER, Jean ESQUERRE, Jean-Marc FEDOU, Sylvain FERNANDEZ, Didier GAVALDA (pouvoir de Francis REMIOT), Lionel GERVAUX, Gaëtan GÖBBELS, Christian HAMON, Frédéric ICHARD, Patrice JACQUET, Alain LEMONNIER, Eric LEROUX, Didier MAHOUX, Jacques MAURY, Daniel MAYNADIER, Alain OURLIAC, Jean-Claude PINEL, Jean-Paul RAYSSAC, Vincent RECOULES, Michel SABLAYROLLES (pouvoir de Jean-François FALGAYRETTES), Jacques SALVETAT, Jean-Marc SOULAGES (pouvoir de Gilles GINESTET), Jean-Marc TARROUX, Jean-Claude VERNIER, Myriam VIGROUX, Olindo VIVAN.

Membres titulaires excusés ayant donné pouvoir : 4

Jean-François FALGAYRETTES (pouvoir à Michel SABLAYROLLES), Gilles GINESTET (pouvoir à Jean-Marc SOULAGES), Nicolas LEROUX (pouvoir à Alain ASTIE), Francis REMIOT (pouvoir à Didier GAVALDA).

Membres titulaires excusés : 14

Denis BAYLE, Christian CAYRE, Jean-Luc DARGEIN-VIDAL, Pierre ESCANDE, Michel FARENC, Serge GAVALDA, Jean-Pierre GOS, Emile GOZE, Joël IMBERT, Frédéric JOURDE, Marc MADERN, Noël MEYSSONNIER, Marc MONTAGNÉ, Didier VALAX

Objet : Répartition Facé 2022 (Fonds d'amortissement des charges d'électrification)

Le Fonds d'Amortissement des Charges d'Electrification (FACE) a notifié au SDET le montant de la dotation départementale pour le Tarn ainsi que sa répartition par sous-programme au titre de l'année 2021.

Les montants des dotations obtenues figurent dans le tableau ci-après :

Sous-Programme	Montant de la dotation départementale du FACÉ
Renforcement	4 703 000,00 €
Extension	714 000,00 €
Enfouissement	620 000,00 €
Sécurisation fils nus	1 841 000,00 €
TOTAL	7 878 000,00 €

Par application de l'article 34 de la loi n°2003-8 du 03 janvier 2003 relative aux marchés du gaz et de l'électricité et au service public de l'énergie, le SDET est chargé de la répartition de cette enveloppe entre les différents maîtres d'ouvrages du département.

Maîtres d'ouvrages	Montant de la dotation par sous-programme				
	Renforcement	Extension	Enfouissement	Sécurisation fils nus	TOTAL
SDET	4 360 440,00 €	714 000,00 €	582 400,00 €	1 504 100,00 €	7 160 940,00 €
SIE de TANUS	161 800,00 €	/	/	98 500,00 €	260 300,00 €
SIE du CARMAUSIN	104 960,00 €	/	/	238 400,00 €	343 360,00 €
ESL Pays de Cocagne	75 800,00 €	/	/	/	75 800,00 €
RME de St-Paul Cap de Joux	/	/	37 600,00 €	/	37 600,00 €
Dotation totale par sous-programme	4 703 000,00 €	714 000,00 €	620 000,00 €	1 841 000,00 €	7 878 000,00 €

Où cet exposé, le conseil syndical, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- APPROUVE la répartition de l'enveloppe du FACE entre les différents maître d'ouvrage du département telle que proposée.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Au registre figure la signature et la liste des membres présents.

Certifié conforme
A Albi, le 14 juin 2022

**Le Président,
M. Alain ASTIE**

